

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt et un janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LECLAIR Lénaïck, Maire.

**PRESENTS** : Mme LECLAIR Lénaïck, M. THOBY Yannick, Mme LOLLIOZ Bernadette, Mme DANET Sophie, M. GUERIN Dominique, M. COURIO Yan, Mme LEJEUNE Danielle, M. CRIAUD Bernard, M. GLOTAIN Yvon, Mme LEPERCQ Christine, M. GRENIER Stéphane, M. SORET Vincent, M. JAGOT Johann, M. RIVAL Fabien, Mme OJEDA Sylvie, M. CHEVALIER Fabien

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme GRUAIS Annick donne pouvoir à Mme LOLLIOZ Bernadette, M. SCHMITT Alain donne pouvoir à Mme OJEDA Sylvie, Mme CADOT Marie-Jeanne donne pouvoir à M. GRENIER Stéphane, M. HOCQUART Patrick

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : Mme LE CORRE Sophie, Mme PRUNIER Agnès, M. ABBEY Mathurin

Monsieur Yvon GLOTAIN a été élu secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

### **DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN POLE ELEMENTAIRE AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE DE LA NOUE MULETTE :**

Le conseil municipal, à 18 voix pour et 1 abstention, attribue le marché de maîtrise d'œuvre au lauréat du concours pour un forfait provisoire de 341 160 € TTC comprenant la mission de base et mission complémentaire (EXE-OPC-STD-FLJ).

### **CONSTRUCTION D'UN POLE ELEMENTAIRE AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE DE LA NOUE MULETTE – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT :**

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL (montant attendu : 200 000 €) et au titre de la DETR (montant attendu : 350 000 €).

### **APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE BESNE ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION :**

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement de la rue de Besné et des entrées au Centre Bourg qui consiste à traiter la sécurité, l'accessibilité et le déplacement doux. L'enveloppe estimative est de 468 992,50 € HT.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS – AMENAGEMENT DE LA RUE DE BESNE :**

Le conseil municipal sollicite une subvention :

- auprès du Département dans le cadre des amendes de police et du Fonds de Soutien au Territoire
- auprès de la Région dans le cadre du Fonds Régional de Développement des Communes

### **AVENANT N°1 A LA MAITRISE D'ŒUVRE – PROGRAMME DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE BESNE :**

Le conseil municipal approuve, à 18 voix pour et 1 abstention, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant la rémunération définitive au stade APD à 16 930,63 € HT.

### **AVENANT AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU CLOS DU MARAIS ET ROUTE DE LA FERRIERE :**

Le conseil municipal approuve l'avenant aux travaux d'un montant de 5 949,87 € HT relatif à :

- des travaux supplémentaires (coussin berlinois – travaux eaux pluviales – basculement d'un cheminement piéton) pour 15 761,37 € HT
- le remplacement revêtement sable renforcé par revêtement sable gris pour 9 811,50 € HT

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES GEO REFERENCEES RELATIVES A LA REPRESENTATION A MOYENNE ECHELLE DES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION :**

Le conseil municipal approuve cette convention.

### **VENTE DE TERRAIN – FAMILLE CHEVALIER – LA GOURHANDAIS – SERVITUDE :**

Le conseil municipal, dans le cadre d'une aliénation de terrain, approuve les servitudes de passage et tréfonds.

### **INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE - DES ADJOINTS :**

L'indice de référence servant pour le calcul des indemnités des élus ayant été modifié, il convient de délibérer. Le conseil municipal fixe comme suit le montant des indemnités du Maire et de ses 5 adjoints :

- Maire : 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique



Pour extrait conforme,  
PRINQUIAU, 25 janvier 2019  
Le Maire  
Lénaïck LECLAIR